

---

## Séminaire Migreurop à Ljubljana – 28 et 29 mai 2007

---

Premier jour - 28/05/2007

### Ouverture, par Caroline Intrand

L'externalisation et le contrôle des frontières sont les thèmes principaux sur lesquels Migreurop se concentre. Le réseau s'intéresse à la situation à l'intérieur et à l'extérieur de l'Europe, dans les pays du pourtour méditerranéen, mais aussi de part et d'autre des frontières à l'Est... Nous souhaitons d'ailleurs faire un travail de comparaison entre les deux zones.

Sont ici réunies des personnes venant de différents pays : Allemagne, Italie, Belgique, France, Hongrie, Slovénie, Bulgarie, Ukraine, Maroc, Serbie, Turquie...

Nous regrettons que malheureusement Hicham Rachidi soit empêché de venir du Maroc, à cause d'un problème de visa.

Aujourd'hui nous allons nous concentrer sur plusieurs situations relatives aux problématiques abordées par Migreurop, avec des exposés tout à tour sur les expériences ukrainienne, marocaine, hongroise, etc...

### Tour de table de présentation des participants

En premier lieu :

**Lucien Perpette**, Slovénie, syndicaliste,  
grâce à qui Migreurop peut disposer du lieu où se tient le séminaire à Ljubljana.

*- Les intervenants au séminaire :*

**William Ejalu**, Hongrie, directeur de International Law and Research on Human Rights and Monitoring Center. Le centre travaille sur un projet spécial financé par les ambassades canadienne, anglaise, hongroise. Nous avons développé un programme pour développer la sensibilité sur l'Afrique et pour y attirer des investisseurs pour le développement et le respect des droits de l'homme et veiller sur le respect des DH.

**Ceren Ozturk**, Turquie, Helsinki Citizen Assembly (HCA). Nous sommes une structure de conseil juridique pour les réfugiés, et faisons aussi un travail de médiation entre les migrants, les autorités turques, le HCR. Travail de sensibilisation, et dans les centres de détention, le travail forcé des migrants, réseau qui travaille dans différents pays, Moldavie, Arménie, France...

**Natalia Shapovalova**, Ukraine, chercheuse au National Center for Post Soviet Studies, au département European Integration and Foreign Affairs à Kiev, centre indépendant créé en 1994, qui fait des analyses, des publications, et de l'assistance technique au gouvernement et aux ONG sur les questions migratoires. Récemment, un travail a été mené sur la réintégration des migrants ukrainiens.

**Anna Krasteva**, Bulgarie, directrice du département de sciences politiques à l'Université de Sofia, CERMES, Centre d'Etudes européennes sur les réfugiés et les migrations. Le travail tourne autour de projets liés à nationalité et intégration : débats publics, sensibilisation des jeunes, activités culturelles... Nous nous consacrons à l'étude du phénomène nouveau des migrations : accumulation d'expertises, et coordination d'un séminaire académique sur les politiques migratoires, où viennent enseignants, chercheurs, représentants des institutions.

**Sara Casella Colombeau**, France, Migreurop. Elle est en train de travailler à une recherche sur Frontex et le rôle politique de cette agence.

*- les autres participants :*

**Cedric Vallet**, Belgique, travaille au CIRE, structure créée en 1954, coordination de 22 associations belges travaillant dans les champ asile et immigration. Activités de services aux étrangers résidant en Belgique (logement, insertion professionnelle, interprétariat, etc.), d'accueil des demandeurs d'asile et de travail politique sur les droits des étrangers, sur les régularisations, le droit d'asile, l'intégration, et sur les centres de détentions fermés pour étrangers. Nous publions un rapport sur l'état de l'enfermement, avec pour objectif la fermeture de ces centres d'enfermement dans le cadre d'une lutte pour davantage de droits pour les personnes étrangères.

**Walter Citti**, Italie, ASGI, réseau de 200 avocats, suivi de la réglementation, publications sur migration et droit d'asile, séminaires et ateliers, participation à des projets européens, par exemple dans le cadre d'Equal2, sur les discriminations

**Vladimir Petrohijeyic**, Serbie, Groupe 484, ONG serbe qui existe depuis 40 ans, travaille surtout sur les migrations forcées, les réfugiés, les victimes de trafics, et mène campagne pour l'adoption en Serbie de textes sur le droit d'asile. Nous avons créé un guide pour aider le gouvernement à adopter une législation et suivre normes internationales et européennes en la matière. Nous nous occupons également de contribuer au développement de la notion de multiculturalisme en Serbie, qui nous paraît fondamental pour la démocratisation du pays. Sensibilisation à l'égard du multiculturalisme, fondamental pour la démocratisation. Nombreux projets coopération régionale en Europe du Sud-Est, sorte de « think tank » sur les questions migratoires dans tous ses aspects : migrations forcées et migrations économiques.

**Theresia Sunadi**, Allemagne, Caritas, association catholique de coopération et solidarité, travail sur la situation des migrants dans différents pays, proposition d'un modèle commun d'accueil des migrants, et élaboration d'un document sur la situation aux frontières extérieures de l'UE au regard des migrants.

**Marion JD Prynce-Kozma**, Hongrie, Amnesty international

**Marianne Kuroska**, Hongrie, travaille sur de nouvelles réglementations en matière de migration.

**Claire Rodier**, Migreurop, mais aussi membre du Gisti, association de défense des droit des étrangers née fin 70, quand le gouvernement a fermé ses frontières à l'immigration de travail, à l'initiative au départ de juristes et travailleurs sociaux qui se sont retrouvés confrontés à la dégradation de la situation des migrants. Le Gisti défend les droits des étrangers en utilisant l'outil du droit. Il se bat pour la liberté de circulation et pour l'égalité entre Français et étrangers, et utilise la voie judiciaire pour faire condamner l'Etat par exemple quand un texte porte atteinte au principe d'égalité. Ainsi dernièrement nous avons déposé une requête auprès du conseil d'Etat pour le retrait d'une circulaire sur les citoyens bulgares et roumains. Publication de documents techniques mais aussi d'analyses critiques de la réglementation en matière de droit des étrangers, qui est très complexe. Une revue, Plein Droit, pour diffuser nos idées. Organisation des sessions de formation sur le droit des étrangers. Egalement membre de l'Anafé, collectif qui regroupe une vingtaine d'organisations (associations et syndicats) et se consacre à l'assistance aux frontière des personnes placées dans les zones d'attentes (la loi française permet le maintien en détention pendant 23 jours des étrangers à qui on refuse l'accès sur le territoire, dans une zone située dans l'aéroport).

**Sonia Lokku**, France, Cimade. La Cimade a été créée en 1949. Elle fait du conseil juridique, et est présente dans les centres de rétention. Nous gérons également un centre pour les demandeurs d'asile. L'association travaille également dans des projets de développement traditionnel, mais il y a eu un changement de cap : volonté de faire la promotion des droits des migrants dans les pays à l'extérieur de l'Europe aussi, de faire respecter les droits des personnes qui ont été expulsées de France et sont revenues dans leur pays. Travail sur le concept du co-développement, pour que les migrants participent au travail de développement dans leurs pays.

**Didier Inowlocki**, France, Cimade, service de la DER, défense des étrangers placés en centres de rétention, en voie d'être expulsés. La Cimade à l'origine a accepté d'être présente dans les camps ouverts à l'époque de la 2<sup>nd</sup>e guerre mondiale, et elle continue aujourd'hui d'être présente dans les centres de rétention, dont le plus important, à Paris.

**Marine Gacem**, France, travaille pour le réseau IPAM (Initiative pour un autre monde), organisation créée par 6 associations de solidarité internationale, dont la branche française du réseau dont a parlé Ceren, et travaille aussi à Echanges et Partenariats, outil pour des structures qui veulent créer des partenariats sur une thématique précise. Création d'une revue, d'un site Internet qui donne à voir l'expérience sur le terrain de ces volontaires.

**Violaine Carrère**, France, Migreurop et Gisti, l'association française de défense des droits des étrangers dont a parlé tout-à-l'heure Claire Rodier.

**Alain Morice**, chercheur très proche du réseau Migreurop. Travaille dans une unité de recherche intitulée «Migrations et sociétés » à l'Université de Paris 7. Activités d'enseignement. Direction des travaux de Master des étudiants qui décident de travailler sur les questions de migration.

**Sara Prestianni**, France, permanente à Migreurop

**Gloria Battistin**, stagiaire à Migreurop

**Eva Ottavy**, stagiaire à Migreurop, en mission depuis quatre mois à Ljbljana pour l'organisation de la rencontre.

**Magdaleine Walger**, stagiaire à Migreurop

**Anne-Sophie Wenders**, Cimade, travaille au Maroc

**Marion Kurucz**, Allemagne, phd student, Tencsis Foundation

**Marie Dominique Aglion**, Cimade

Caroline Intrand précise que d'autres organisations parmi les fondateurs de Migreurop n'ont pu être représentés ici : **ARCI** en Italie, **APDHA** en Espagne... Et bien sûr que le réseau Migreurop compte bien d'autres organisations et membres individuels dans pays.

---

**Violaine Carrère**

## **Présentation du réseau Migreurop**

On peut donner au réseau Migreurop plusieurs dates de naissance différentes.

1) 2002, au Forum social européen (FSE) de Florence, chercheurs et militants associatifs échangent leurs idées à propos du camp de Sangatte, près de Calais dans le Nord de la France, sur lequel je vais revenir. Sangatte étant devenu à ce moment-là un lieu symbolique de l'histoire des migrations en Europe, on peut dire que Migreurop est né avec l'existence de ce camp, qui a été ouvert de 1999 à 2002.

2) En 2003, quelques uns de ces militants et chercheurs qui s'étaient rencontrés au FSE et avaient continué d'échanger par liste électronique organisent un colloque à Bruxelles sur les lieux d'enfermement ou de mise à l'écart de migrants. Un travail de collecte d'informations sur ces lieux avait entre-temps commencé, et durant le colloque est dressée une première typologie de ces lieux, que le réseau décide de réunir sous le nom de « camps ».

3) La naissance « officielle », c'est-à-dire le jour où Migreurop s'est constitué en association, en adoptant des statuts (selon le droit français parce qu'il fallait bien en choisir un...), c'est le 18 décembre 2006. Les organisations et individus fondateurs de Migreurop sont la Cimade, le Gisti, l'Anafé, ARCI, ATMF, IPAM, la Ligue belge des droits de l'homme, APDHA, AMDH, et Olivier Clochard, chercheur qui a élaboré la carte des camps de Migreurop. Mais le réseau est aujourd'hui constitué de bien plus d'organisations que ces membres fondateurs, et s'est étendu à de nombreux pays de l'Union européenne ou des pays frontaliers de l'Europe.

Quelques mots sur Sangatte, donc, puisque j'ai dit que c'est le lieu qui a été à l'origine de la création du réseau.

Pendant toute la décennie 90, de nombreux migrants sont passés par Calais, qui est le port français le plus proche de la Grande-Bretagne, non pas tant parce qu'ils avaient au départ décidé de se rendre en Angleterre mais parce que les autres pays qu'ils avaient traversés les avaient découragés de tenter d'y rester. Au début, durant toute la décennie des années 90, traverser le bras de mer était assez facile, un jour ou 2 suffisaient. De très nombreuses nationalités ont été représentées dans ces passages, au fil des événements de la planète, guerres, massacres, troubles politiques, oppressions menées par des régimes dictatoriaux...

Mais l'Angleterre n'appréciait pas de voir arriver tous ces migrants sur son sol et petit à petit elle a contraint les autorités françaises à rendre le passage de plus en plus difficile. Le délai d'attente pour pouvoir traverser est devenu de plus en plus long, et les migrants ont commencé à errer dans la ville de Calais, devenant de plus en plus visibles. La France a alors décidé de créer un camp, à Sangatte, petite ville à environ 10 km de Calais.

Ce camp n'a pas été un lieu d'enfermement, mais les migrants se retrouvaient de fait enfermés dans la région, puisqu'ils ne pouvaient pas aller là où ils voulaient. Les autorités ont invoqué des motifs humanitaires, la nécessité d'offrir un abri aux migrants, mais ce camp a correspondu aussi à une préoccupation policière: faire cesser le trouble public, rassembler les gens pour mieux les contrôler.

A partir de cet « objet » bizarre, ni prison ni lieu d'hébergement comme les autres, qui ne ressemblait à rien de ce qu'on connaissait jusqu'à présent en France et même en Europe, a commencé une réflexion : y avait-il d'autres lieux semblables à celui-là ailleurs, où des migrants se trouvent empêchés de circuler ? D'autres « zones tampons » du même type ?

Le rapprochement a été fait avec un endroit qui se trouve à la périphérie de l'Europe : les enclaves espagnoles en territoire marocain de Ceuta et Melilla. Puis de nombreux autres lieux ont été recensés, qui ont abouti à la carte des camps.

La typologie des lieux qui a été établie par Migreurop révèle une très grande diversité : il y a de véritables prisons (Irlande, Allemagne...), où se trouvent des étrangers incriminés pour la seule « faute » de ne pas avoir été autorisés à séjourner, des centres de détention (Grande-Bretagne...), des zones dites d'attente (France...), des centres de permanence temporaire (les CPT en Italie), des centres fermés pour demandeurs d'asile (Belgique...), toutes sortes de lieux où des migrants sont gardés en attendant de pouvoir les refouler, soit avant de les laisser s'introduire sur le territoire. Il y a des centres d'accueil, d'hébergement, de transit (Allemagne, Belgique...), ouverts pour des motifs humanitaires mais où les migrants sont forcés d'aller, et des lieux comme Ceuta et Melilla, ou les îles Canaries, mais aussi des quartiers dans des villes comme Paris, où se concentrent des migrants bloqués dans leur itinéraire.. Ces lieux sont parfois improvisés, créés pour l'occasion (comme en Grèce). Il y a des cas aussi où les barreaux sont invisibles (errance des migrants).

Toutes ces différentes formes de privation des droits des personnes à circuler sont réunies par Migreurop sous le mot « camps ».

Ce mot a donc pour Migreurop une définition très large : il peut s'agir d'un endroit concret, mais aussi d'un objet abstrait, de tout un processus : par exemple le harcèlement policier sur les routes migratoires, les bateaux arraisonnés en mer, les mécanismes de dissuasion de la demande d'asile, et toute privation du droit de circuler, qui s'accompagne en général de la privation de bien d'autres droits.

Nous savons que c'est un mot polémique, car il rappelle les camps nazis, les lieux d'extermination. Mais le réseau Migreurop s'est dit que ce mot avait aussi servi dans d'autres occasions : pendant la guerre d'Espagne par exemple, avec les camps ouverts pour les républicains ou les anarchistes, ou pour les réfugiés, partout dans le monde. Il y a des points communs entre tous ces lieux, qui vont des conditions de vie très dures à l'absence ou de la faiblesse des contacts avec la population, à la privation de droits...

L'objectif de Migreurop est de mettre à jour ce phénomène, et de le dénoncer.

Sara Prestianni reviendra sur **les 4 axes de travail du réseau Migreurop**, que je ne fais que présenter rapidement ici :

- Faire connaître la manière dont se passe l'enfermement des étrangers ; la façon dont se généralise la mise à l'écart et l'enfermement des étrangers.
- Nommer une réalité qui est suffisamment diverse pour qu'on ne voit pas le point commun entre les différents cas de figure qui pourtant appartiennent à la même réalité.
- Diffuser de l'information sur les camps : expliquer ce qui les fait naître, analyser les politiques européennes qui sont à l'origine des camps. Migreurop produit des textes, des articles, nourrit un site internet. La carte des camps, qui n'est pas exhaustive, à laquelle il manque encore beaucoup d'informations, est un outil important de diffusion de l'information et de sensibilisation.
- Développer la mobilisation contre les camps, et donc contre les politiques qui sont à l'origine des camps, à la fois au niveau local et au niveau européen.

---

La carte des camps montre bien à la fois la diversité des types de lieux auxquels s'intéresse Migreurop et à la fois rend visible le fait que les camps ne sont pas situés seulement à l'intérieur de l'espace européen.

Elle montre donc que l'UE procède par sous-traitance de la surveillance aux frontières européennes, dont des Etats tiers acceptent de se charger. C'est ce que l'on appelle des politiques « d'externalisation ».

Externalisation est un mot qui appartient au vocabulaire de l'économie, de l'entreprise : il s'agit de faire exécuter certaines tâches à l'extérieur, par d'autres entreprises. L'intérêt du mécanisme est de faire baisser les coûts salariaux, de créer une myriade de petites structures et donc d'amoinrir la force syndicale, la force des personnes. De même que dans le processus de sous-traitance dans l'entreprise, qui permet qu'il y ait moins de personnes pour veiller au respect des personnes, l'externalisation des politiques de migration et d'asile donne une plus grande liberté aux Etats donneurs d'ordre, qui organisent la sous-traitance, et ne se soucient pas de la manière dont s'exerce la gestion des frontières ni du traitement des migrants.

Notre but est ainsi de dénoncer les faux semblants des politiques européennes, et la façon dont s'opère ce que nous appelons guerre aux migrants.

En quoi consistent les politiques européennes d'asile et d'immigration ?

La priorité est donnée à la lutte contre l'immigration illégale.

Si en 1999 : le traité d'Amsterdam préconisait l'intégration des résidents étrangers et la protection des réfugiés, mais ce traité a été mis en second plan depuis que la lutte contre l'immigration illégale est devenu l'objectif principal, et encore plus après les attentats terroristes de 2001 aux USA.

Depuis cette époque, la répression apparaît comme encore plus légitime. Des moyens importants ont été affectés à la lutte contre les flux d'illégaux. L'Europe a créé des fonds spéciaux pour financer ces politiques, dont par exemple, avant même 2004 et l'arrivée dans l'UE de 10 nouveaux Etats, les programmes d'aide à ces futurs nouveaux Etats Membres (EM) pour la sécurisation de leurs frontières extérieures.

Divers instruments avaient déjà été créés par l'UE pour coordonner les politiques des Etats-membres : la Convention de Dublin et le Règlement Dublin2, les accords de réadmission. Mais face à la multiplication des migrants, qualifiés de « faux demandeurs d'asile », une idée a été lancée en 2003 par Tony Blair : procéder au tri des migrants à l'extérieur de l'Europe avant qu'on ne décide de leur admission (création de centres de transit situés en Albanie, au Kenya, en Libye, etc)... La Belgique et l'Allemagne ont elles aussi évoqué la possibilité de créer des camps en Libye.

Ces projets sont longtemps restés de simples idées (arguments humanitaires à l'appui : il faut empêcher la mort des migrants, lutter contre les passeurs qui exploitent la misère...). On tente d'émouvoir la population pour la convaincre que mieux vaut par exemple délocaliser le traitement des demandes d'asile.

L'Agenda Europe 2000 ainsi que le travail du HCR (Convention Plus) ont posé la question suivante : comment adapter la Convention de Genève aux particularités du monde moderne ? Et la réponse procède de la même logique que celle préconisant l'externalisation du droit d'asile.

Plusieurs instruments ont été mis en place: la réinstallation, dispositif du HCR au départ, utilisé en 1956 (pour les réfugiés hongrois) puis dans les années 70 pour réinstaller les réfugiés asiatiques en Europe et en Amérique du Nord. En 2003, la Commission européenne s'est appuyée sur une proposition du HCR pour adopter un programme de réinstallation qui organise le partenariat avec les pays de transit et d'origine. En 2005 : un programme de réinstallation a été inclus dans un programme de protection régionale proposé à la communauté européenne.

La logique de l'externalisation s'accorde bien avec le nouveau concept d' « immigration choisie » : il s'agit là encore de partenariats avec pays d'origine et de transit, à la frontière Sud comme à la frontière Est. Ces projets apparaissent comme articulés avec l'aide au développement. Et au final on aboutit à une situation où l'Union Européenne se construit comme un espace protégé, le reste du monde devenant un vaste lieu d'enfermement. Les pauvres sont « assignés à résidence ». Les camps, en fait, révèlent bien tout ce processus que Migreuop veut illustrer et dénoncer.

## Débat

**Caroline Intrand :** La situation aux frontières Est doit être mieux illustrée. Nous voulons comparer nos recherches avec vos analyses, vos travaux. Le débat sera bienvenu, mais il nous reste 2 ou 3 petits points à aborder pour achever notre présentation du réseau Migreurop.

**Sara Prestianni :** les activités de Migreurop dans les 4 axes définis tout à l'heure :

### Axe 1

Rassemblements des infos sur la politique des camps et de l'externalisation. Pour cela, deux outils fondamentaux :

- La liste de discussion par mails (aujourd'hui 400 abonnés, de différents pays). Les échanges permettent de se documenter et de réfléchir aux politiques d'immigration dans différents pays. Il existe également une liste des membres, plus restreinte, comprenant 20 membres. Jusque là Migreurop s'est concentré sur la frontière Sud, c'est pourquoi nous avons voulu créer une mailing-liste Est pour échanger des infos sur cette zone géographique.
- Le site web Migreurop.

### Axe 2

Nommer une réalité multiforme, ne pas se limiter au concept des camps entourés de barbelés. Nous procédons à l'analyse des similitudes, à la comparaison des zones tampons, en analysant également des lieux « nasses » en Afrique de l'Ouest et du Nord. Tout le monde est invité à participer à ce projet, à apporter ses infos sur les nouvelles zones sur lesquelles Migreurop veut travailler.

### Axe 3

Dénonciation, à travers les tribunes, la presse : par exemple en analysant le concept d'émigration illégale (concept qui est contraire à l'article 13.2 de la DUDH), ou bien en parlant des rafles au Maroc (description de ce qui s'est passé dans ce pays à la fin 2005, la collaboration du gouvernement marocain et l'attitude européenne)...

En 2005, est sorti *Le livre noir de Ceuta et Melilla* réalisé par des membres de Migreurop.

Après les premières grandes rencontres de Migreurop (2003 à Bruxelles), le réseau a organisé un colloque à Séville en juin 2005 sur les politiques d'externalisation aux frontières sud de l'Europe, travail en collaboration avec des associations des pays du Sud, notamment des associations maghrébines.

### Axe 4

Action internationale, via la participation à nombreux Forums sociaux, de 2002 jusqu'à aujourd'hui. Ce sont des rencontres essentielles, qui ont permis de diffuser l'information.

Migreurop participe aussi régulièrement à différents séminaires, échange des infos, des analyses sur les politiques européennes et sur les camps. Ainsi, l'appel « no camp » : appel européen contre les camps.

Plusieurs projets sont en cours :

- Des rencontres, comme en juillet 2007, la participation aux « Rencontres contre le racisme » organisées par ARCI, où Migreurop veut travailler sur les différents modes de gestion des frontières et réfléchir à des campagnes sur le sujet.

-La création d'un atlas des camps. C'est un projet qui nécessite votre participation à tous. Une grille de description et analyse est disponible pour les ONG qui travaillent sur des lieux de détention et pourraient communiquer au réseau leurs infos.

### **Caroline Intrand**

Dernière précision sur le fonctionnement de Migreurop : le réseau a été créé uniquement avec le support du travail bénévole de volontaires. Le financement du meeting de 2003 a été apporté par le groupe des Verts du Parlement Européen.

Ensuite, nous avons commencé à faire du fund-raising, et nous avons obtenu un financement de deux associations françaises : CCFD et un Monde Pour Tous. Le reste du budget provient de donations, de contributions de membres ou de volontaires. Nous essayons d'être attentifs aux fonds pouvant être donnés par l'EU.

L'objectif est de veiller à la diversification de l'origine des fonds.

### Questions :

#### **Anna Krasteva:**

Deux questions en fait. La première est : y a-t-il des immigrés dans les associations que vous représentez ? Et la seconde : quel peut être le rôle des associations face à la politique de Sarkozy et aux nouvelles orientations préconisées par ce dernier ?

#### **Claire Rodier:**

- Migreurop a comme projet d'être une organisation internationale qui intègre forcément des non-français. Pour les deux autres associations auxquelles j'appartiens : Le Gisti compte des personnes étrangères, et d'autres d'origine étrangère, mais ce n'est pas un projet d'avoir des quotas d'étrangers parmi nos membres ou dans le personnel. Pour l'Anafé c'est la même chose. Ces associations n'ont pas une attitude pro active de recherche de répartition équitable en fonction de l'origine.

- Le secteur associatif a échoué à constituer une force importante en France, il n'a jamais réussi à constituer un lobby important. Le Gisti a choisi de ne pas limiter son action à la France ; et nos choix sont de plus en plus induits pas une logique européenne. Notre combat se porte par exemple contre des directives européennes. D'autre part, le travail de l'association est fait par des spécialistes de telle ou telle question, des spécialistes de la santé par exemple, et avec d'autres organisations : syndicats, associations familiales, professionnels de santé.... Ceci accroît nos forces, mais...

Pour le reste, cela fait 40 ans que l'on se bat au Gisti, quels que soient les gouvernements en place, on continuera à se battre aux côtés des migrants qui vont affronter une période difficile.

Je pourrais prendre un exemple pour expliquer notre démarche : c'est un exemple qui concerne au départ l'Italie. Il s'agit des expulsions de Lampedusa vers la Libye, menées sur la base d'un accord Italie/Libye. Dans un 1<sup>er</sup> temps, des organisations italiennes, dont ARCI et ASGI, qui sont membres de Migreurop, ont saisi la Commission européenne. Celle-ci a dit qu'elle n'avait pas les moyens d'intervenir en Italie dans cette affaire. Il y avait une violation du droit que la Commission ne niait pas (violation du principe de non refoulement et autres violations au regard de la Convention Européenne des droits de l'Homme), mais aucun moyen coercitif n'a été pris pour sanctionner cet Etat. Dans un 2<sup>nd</sup> temps, la dénonciation de cette carence a été portée par le Gisti devant la Cour de Strasbourg, pour faire juger non pas l'Italie, mais la position de la Commission. La Cour a déclaré le recours du Gisti irrecevable. Dans l'état actuel des textes et de la jurisprudence, les institutions européennes ne veulent pas protéger les migrants qui arrivent en Europe pour demander la protection internationale.

Nous disons que si l'Europe est incapable de faire respecter ses lois c'est une Europe qui doit être changée.

**Anna Krasteva :**

Je voudrais revenir sur le mot « échec » utilisé par Claire à propos du mouvement associatif en France C'est de la responsabilité de la société civile de produire une voie alternative même si elle ne se cristallise pas dans les politiques publiques. On pourrait faire la comparaison avec la non élection de M. Gore aux USA. La France doit saisir la chance de mobiliser et ranimer l'organisation de sa société civile.

**Vladimir Petrohijeyic, à Claire Rodier:**

J'aimerais savoir quelles sont les possibilités de réintégration pour les personnes réfugiées en France ?

**Claire Rodier, en réponse à Vladimir Petrohijeyic:**

Pourrais-tu préciser cette question ? Parce qu'au-delà des programmes de réinstallation, nos ONG pourraient se mobiliser pour qu'il n'y ait pas de renvois vers d'autres pays. Je pense par exemple aux Kosovars renvoyés en Serbie. Il faut je crois travailler sur deux plans : des programmes de réinsertion pour ceux qui veulent rentrer, et des programmes pour ceux qui ne le souhaitent pas. Nous devons mettre l'accent sur les accords de réadmission qui ont été signés sous la pression des pays de l'UE pour se débarrasser d'une immigration jugée maintenant trop importante, je parle notamment des Roms.

**Vladimir Petrohijeyic :**

Il n'y a pas de programme clair pour réinsérer les personnes. Les pays occidentaux sont pourtant obligés de le faire. L'article 44 est la base légale de cette obligation.

Nous, le groupe 484 nous occupons uniquement des retours volontaires et ce que nous constatons c'est que pour les gens qui souhaitent rentrer il n'y a pas de programme qui aiderait à la réintégration. Concernant les retours forcés : si une personne doit retourner chez elle, elle a besoin d'assistance, et des associations particulières défendent ce genre de personnes spécifiquement.

Nous, nous mettons la pression auprès du Gouvernement pour créer des programmes. Aujourd'hui un programme est soutenu par le Communauté Européenne mais il y a ceux qui restent invisibles, pour la plupart ce sont des Roms effectivement.

La situation au Kosovo est fort complexe : La communauté internationale au Kosovo est la seule en charge des personnes qui reviennent en Serbie. Le HCR le dit : au Kosovo : Albanais, Serbes et Roms ne sont pas en sécurité dans les zones où ils sont minoritaires. La région fait encore partie de la Serbie, et on a demandé à Belgrade de confirmer la nationalité de certains citoyens serbes kosovars. Certains déplacements secondaires ont été effectués avec des personnes renvoyées dans des parties sûres de la Serbie. Un programme doit maintenant être mis en place pour la réintégration des gens qui ont eu la protection temporaire dans les pays d'Europe occidentale.

Ce que nous essayons d'expliquer c'est si les personnes savent qu'un retour dans leur pays signifie une difficile réintégration, alors elles préféreront rester des migrants irréguliers dans les pays occidentaux où elles se trouvent, or c'est justement cela la crainte de l'UE. Que se passe-t-il si la personne rentre dans son pays et qu'ensuite elle repart car son intégration n'a pas été possible dans son pays d'origine ? C'est la question que je veux poser aux gouvernements occidentaux.

#### **Sonia Lokku à Vladimir Petrohijeyic:**

Le système d'aide au retour volontaire n'est pas une solution satisfaisante. Nous nous inscrivons dans le cadre plus général du co-développement, pour permettre aux personnes de tester leurs projets sur place et de les accompagner ensuite une fois qu'elles sont réinstallées. Ce travail constitue un nouveau champ d'action. On ne sait pas comment cette thématique va évoluer. Le co-développement permet aux migrants installés en France de s'intégrer aussi comme des acteurs de développement.

#### **Kroner Sabine**

En Allemagne, le nombre des demandeurs d'asile diminue, alors que c'est le contraire en Pologne. Mais les gens cherchent à venir en Occident. Lors de visites effectuées dans des camps de Pologne, j'ai pu m'apercevoir que beaucoup ont été refoulés vers la Pologne après avoir tenté d'aller plus à l'Ouest (des Tchétchènes, par exemple). Certains ont alors essayé de retourner en Tchétchénie. Un travail sur les conséquences du règlement Dublin 2 doit être fait.